

A AXEL IMMOBILIER
Société par actions simplifiée (à associé unique) au capital de 38.112 €
Siège social : 1, Avenue de la Libération – 33700 Mérignac
384 259 370 R.C.S. Bordeaux

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024**

LA SOUSSIGNEE :

GROUPE AXEL, Société par Actions Simplifiée (à associé unique), au capital de 38 112 €, dont le siège social est situé 9 Place Gambetta 33110 Le Bouscat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 802 982 223, représentée par **M. Guillaume PAGES**, en sa qualité de Président, dûment habilité

détenant l'intégralité du capital social de la Société et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société (l' « **Associé Unique** »),

prend les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Mme Claire Girou de son mandat de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION : DEMISSION DE MME CLAIRE GIROU DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Mme Claire Girou, prend acte de sa démission de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 décembre 2024 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Associé Unique remercie Mme Claire Girou pour le travail accompli au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé des décisions.

Le signataire déclare expressément accepter la signature du présent acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques dudit acte conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le signataire se déclare parfaitement informé de cette technologie, de ses conditions d'utilisation et des dispositions légales et réglementaires applicables au procédé de signature électronique et, par conséquent, renonce à titre définitif et irrévocable à se prévaloir à quelque titre que ce soit de tout défaut (i) d'information relativement au procédé de signature électronique utilisé, et/ou (ii) de fiabilité dudit procédé de signature électronique, et/ou (iii) de preuve de son intention de conclure le présent acte.

Signé par :
 *PAGES Guillaume*
C07E949691DD44B...

L'Associé Unique
GROUPE AXEL
Représenté par **M. Guillaume PAGES**